

15 JUL 2020

A5c/306 /20

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU le Code de la santé publique,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU l'arrêté n° 2020 - 2288 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en date du 29 juin 2020, portant désignation de Monsieur Franck D'ATTOMA comme Directeur Général par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 15 juillet 2020,
- VU la décision n° A6a/682/19 du 11 septembre 2019 portant affectation de Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 15 juillet 2020,

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/683/19 en date du 11 septembre 2019 donnant délégation de signature à Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, par le Directeur Général.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, pour signer en ses lieu et place tout acte et décision relevant du Cabinet du Directeur Général et de la Direction des Affaires générales, à l'exclusion des marchés supérieurs à 90.000€ (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Par ailleurs, en cas d'empêchement de l'un des directeurs ayant délégation de signature comme ordonnateur des dépenses ou des recettes, Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, est autorisée à signer, en ses lieu et place, les pièces comptables uniquement.

Article 3 :

Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Franck D'ATTOMA
Directeur Général p.i. des H.U.S.

Copie :

- M. Rousseau
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. Le Douce TP HUS
- BAC
- Cabinet de la DG